

DEPARTEMENT
MEURTHE-et-MOSELLE
ARRONDISSEMENT
LUNEVILLE
CANTON
BACCARAT

COMMUNE DE **BACCARAT**
EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 02 JUIN 2010

NOMBRE

de Conseillers
en exercice :

27

de présents :

26

de votants :

27

DELIBERATION N°01 :

**RENOUVELLEMENT DU
CONTRAT DE
CONCESSION DE
DISTRIBUTION DE GAZ**

Le Maire certifie que le compte-rendu
de cette délibération a été affiché à la
porte de la Mairie le

et que la convocation du Conseil avait
été faite le 27 MAI 2010

Le Maire,

**Reçu en Sous Préfecture
de LUNEVILLE
Le 3 juin 2010**

L'an deux mil dix, le deux Juin, à 20H30, le Conseil Municipal de la Commune de **BACCARAT** étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **Madame Josette RENAUX, Maire.**

Etaient présents : Mme RENAUX – MM. FRANÇOIS – GEX – BEGNE – Mmes COUDRAY – CAREL - MM. LINDER – Mme CHASSAIN – MM. BOINIER - Mme BAILLET – M. COUDRAY – Mme COSSART – MM. MOUGIN – MANGEMATIN – Mme BLOT - Melle SORNETTE – Mme VAUDEVILLE – M. SITT – Mme LICHY – M. VIRLOUVET – MM. le PAIGE – LALEVEE – CARRE – KUREK - Mme VERNOUX – Melle le PAIGE.

Excusé(e) ayant donné pouvoir : M. THIERY à MM. BEGNE.

Mme Jocelyne CAREL a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

Sur proposition de Madame le Maire et entendu le rapport de Monsieur Gérard FRANCOIS, Adjoint,

Vu l'avis de la Commission des Finances et de la Commission des Travaux,

Considérant que par délibération du 14 juin 1985, le Conseil municipal de la Commune de Baccarat a autorisé M. Michel BACUS, son Maire en exercice, à signer un contrat de concession pour la distribution publique du gaz à Baccarat avec GAZ DE FRANCE, Service National, Etablissement Public à caractère industriel et commercial, créé par la loi du 8 avril 1946 sur la nationalisation du gaz et de l'électricité,

Considérant qu'antérieurement à cette date, la Commune de Baccarat avait signé par son représentant un traité de concession approuvé le 8 juin 1907, ainsi que les avenants subséquents, abrogé et remplacé par le contrat de 1985,

Considérant qu'à ce jour, le cadre réglementaire est le suivant, à savoir :

- Deux régimes pour les réseaux de gaz naturel en France
 - Transport : propriété des opérateurs GRT Gaz et TIGF depuis le 10 juillet 2002.
 - Distribution : propriété des collectivités locales, faisant l'objet d'une Délégation de Service Public de type concession depuis la loi de 1884.

- Un droit exclusif d'exploiter les concessions confié à Gaz de France, instauré par la loi de nationalisation du 8 avril 1946.

Considérant qu'il convient de prendre en compte l'évolution du cadre réglementaire, à savoir le recentrage du distributeur sur l'activité du réseau,

Considérant que les lois du 9 août 2004 et 8 décembre 2006 ont en effet introduit une séparation juridique entre activités de réseaux (régulées) et de fourniture (concurrentielles) pour les entreprises de plus de 100 000 clients avec transfert de droits et obligations liés aux concessions à Gaz de France SA, puis à sa filiale GrDF créée le 31 décembre 2007 et qu'il convient de relever que le renouvellement des concessions est exclusif avec GrDF sur le périmètre des concessions historiques, la mise en concurrence n'étant possible qu'uniquement pour les communes non encore desservies en gaz,

Considérant que le nouveau cadre du contrat de concession fixe les règles de rentabilité pour le développement des réseaux de gaz naturel, fixe des engagements en matière de sécurité et d'environnement, rénove le dialogue entre concessionnaire et concédant, prévoit une redevance de fonctionnement avec formule de révision permettant au concédant, à savoir la collectivité d'exercer le contrôle de l'activité du concessionnaire soit GrDF, sachant que pour la première année, le montant de la redevance est arrêté à 2462€,

Vu le projet de traité de concession à savoir, convention et cahier des charges accompagné de cinq annexes.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité,
AUTORISE Madame le Maire à signer avec le représentant de GrDF et pour une durée de 30 ans une nouvelle convention de concession pour le service public de la distribution de gaz à Baccarat.

Fait et délibéré à BACCARAT les jour, mois et an susdits

Pour ampliation,
Par délégation du Maire
Le Directeur Général des Services
Pascal ROEHRIG

Pour copie conforme,
Le Maire,
Signé : Josette RENAUX

DEPARTEMENT
MEURTHE-et-MOSELLE
ARRONDISSEMENT
LUNEVILLE
CANTON
BACCARAT

COMMUNE DE **BACCARAT**
EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 02 JUIN 2010

NOMBRE

de Conseillers
en exercice :

27

de présents :

26

de votants :

27

DELIBERATION N°02 :

**SUBVENTIONS AUX
ASSOCIATIONS**

Le Maire certifie que le compte-rendu
de cette délibération a été affiché à la
porte de la Mairie le

et que la convocation du Conseil avait
été faite le 27 MAI 2010

Le Maire,

Reçu en Sous Préfecture
de **LUNEVILLE**
Le 3 juin 2010

L'an deux mil dix, le deux Juin, à 20H30, le Conseil Municipal de la Commune de **BACCARAT** étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **Madame Josette RENAUX, Maire**.

Étaient présents : Mme RENAUX – MM. FRANÇOIS – GEX – BEGNE – Mmes COUDRAY – CAREL - MM. LINDER – Mme CHASSAIN – MM. BOINIER - Mme BAILLET – M. COUDRAY – Mme COSSART – MM. MOUGIN – MANGEMATIN – Mme BLOT - Melle SORNETTE – Mme VAUDEVILLE – M. SITT – Mme LICHY – M. VIRLOUVET – MM. le PAIGE – LALEVEE – CARRE – KUREK - Mme VERNOUX – Melle le PAIGE.

Excusé(e) ayant donné pouvoir : M. THIERY à MM. BEGNE.

Mme Jocelyne CAREL a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

Sur proposition de Madame le Maire et entendu le rapport de Monsieur Christian GEX, Adjoint aux Finances,

Vu l'avis de la Commission des Finances et de l'Office Municipal des Sports pour ce qui concerne les associations sportives.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à la majorité (6 abstentions),
DECIDE d'attribuer une subvention aux associations figurant dans le tableau ci-après :

SUBVENTIONS ANNEE 2010

ASSOCIATION	PROPOSITION 2010
ARTISTES AMATEURS	210,00 €
BACCARAT DYNAMIC	1 800,00 €
M.J.C.	2 000,00 €
BIBLIOTHÈQUE FAMILIALE	1 500,00 €
GUERLOTTE	2 200,00 €
MEM	1 200,00 €
MÉTAMORPHOSE	1 000,00 €
ORCHESTRE CHAMPÊTRE	2 200,00 €
PASSIMAGE	650,00 €
ADMR	2 000,00 €

BANQUE ALIMENTAIRE	1 000,00 €
RETRAITES ET PERSONNES ÂGÉES	1 000,00 €
SECOURS CATHOLIQUE	400,00 €
COMITÉ DES FÊTES	4 000,00 €
COMITE DE JUMELAGE	1 200,00 €
Association SAINT REMY	800,00 €
Association pour la sauvegarde de l'Eglise de Badmenil	800,00 €
Restos du Cœur	200,00 €
SOUVENIR FRANÇAIS	700,00 €
A.P.E. du Collège	150,00 €
VMEH	200,00 €
ASSOCIATIONS SPORTIVES	
BACHAMOISE GYM	6 000,00 €
CAVALIERS DU BELVITTE	750,00 €
SPORTING CLUB DE BACCARAT	7 100,00 €
JOGGING CLUB	800,00 €
JUDO CLUB	1 400,00 €
SKI CLUB	1 250,00 €
TENNIS CLUB	4 400,00 €
VTT TONIC	1 000,00 €
ABTT	1 100,00 €
Rugby Club	1 400,00 €
CRISTAL GYM	500,00 €
Auto racing	1 000,00 €
MARCHAL Sports Mécaniques	1 000,00 €
CLUB VOSGIEN de Raon l'Etape et de la Porte des Vosges	400,00 €
LE BARBEAU	Except. 1 900,00 €
	Fonct. 300,00 €
BACCARAT PLONGEE	500,00 €
AS. ECOLE DE LA BAUGERIE	350,00 €
AS. ECOLE DE LA SERRE	900,00 €
A.S. ÉCOLE DU CENTRE	750,00 €
A.S. GONDRECOURT	700,00 €
OMS	10 300,00 €

DECIDE de reconduire pour le même montant qu'en 2009, soit délibérations n°01 et n°02, séance du conseil municipal du 6 mai 2009, les subventions attribuées aux coopératives scolaires d'une part et d'autre part les subventions à verser aux écoles maternelles, primaires, collège de Baccarat, collèges et lycées de l'extérieur pour les voyages scolaires des enfants de Baccarat.

Fait et délibéré à BACCARAT les jour, mois et an susdits

Pour ampliation,
Par délégation du Maire
Le Directeur Général des Services
Pascal ROEHRIG

Pour copie conforme,
Le Maire,
Signé : Josette RENAUX

DEPARTEMENT
MEURTHE-et-MOSELLE
ARRONDISSEMENT
LUNEVILLE
CANTON
BACCARAT

COMMUNE DE **BACCARAT**
EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 02 JUIN 2010

NOMBRE

de Conseillers
en exercice :

27

de présents :

26

de votants :

27

DELIBERATION N°03 :

**ANNULATION DE TITRES
SUR EXERCICE
ANTERIEUR – ADMISSION
EN NON VALEUR –
BUDGET VILLE – BUDGET
ANNEXE
ASSAINISSEMENT**

Le Maire certifie que le compte-rendu
de cette délibération a été affiché à la
porte de la Mairie le

et que la convocation du Conseil avait
été faite le 27 MAI 2010

Le Maire,

**Reçu en Sous Préfecture
de LUNEVILLE
Le 3 juin 2010**

L'an deux mil dix, le deux Juin, à 20H30, le Conseil Municipal de la Commune de **BACCARAT** étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **Madame Josette RENAUX, Maire.**

Étaient présents : Mme RENAUX – MM. FRANÇOIS – GEX – BEGNE NE – Mmes COUDRAY – CAREL - MM. LINDER – Mme CHASSAIN – MM. BOINIER - Mme BAILLET – M. COUDRAY – Mme COSSART – MM. MOUGIN – MANGEMATIN – Mme BLOT - Melle SORNETTE – Mme VAUDEVILLE – M. SITT – Mme LICHY – M. VIRLOUVET – MM. le PAIGE – LALEVEE – CARRE – KUREK - Mme VERNOUX – Melle le PAIGE.

Excusé(e) ayant donné pouvoir : M. THIERY à MM. BEGNE NE.

Mme Jocelyne CAREL a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

Sur proposition de Madame le Maire et entendu le rapport de Monsieur Christian GEX, Adjoint aux Finances,

Vu l'avis de la Commission des Finances,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité, **ANNULE** sur le budget principal de la ville année 2009 deux titres correspondant à des cotisations pour l'école de musique, l'un pour 94€, l'autre pour 50€.

ADMET en non-valeur sur le budget principal de la ville, année 2008, à la demande du comptable du Trésor, un titre de 120€ au motif que le montant dû est inférieur au seuil des poursuites à engager.

ANNULE sur le budget annexe de l'assainissement, année 2009 deux titres de 1000€ chacun correspondant à la participation de raccordement au réseau d'assainissement due par un redevable qui a demandé et obtenu en 2010 l'annulation de son autorisation de construire.

Fait et délibéré à BACCARAT les jour, mois et an susdits

Pour ampliation,
Par délégation du Maire
Le Directeur Général des Services
Pascal ROEHRIG

Pour copie conforme,
Le Maire,
Signé : Josette RENAUX

DEPARTEMENT
MEURTHE-et-MOSELLE
ARRONDISSEMENT
LUNEVILLE
CANTON
BACCARAT

COMMUNE DE **BACCARAT**
EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 02 JUIN 2010

NOMBRE

de Conseillers
en exercice :

27

de présents :

26

de votants :

27

DELIBERATION N°04 :

**VIREMENT DE CREDITS
BUDGET ANNEXE
SERVICE DE
L'ASSAINISSEMENT**

Le Maire certifie que le compte-rendu
de cette délibération a été affiché à la
porte de la Mairie le

et que la convocation du Conseil avait
été faite le 27 MAI 2010

Le Maire,

Reçu en Sous Préfecture
de **LUNEVILLE**
Le 3 juin 2010

L'an deux mil dix, le deux Juin, à 20H30, le Conseil Municipal de la Commune de **BACCARAT** étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **Madame Josette RENAUX, Maire.**

Étaient présents : Mme RENAUX – MM. FRANÇOIS – GEX – BEGNE – Mmes COUDRAY – CAREL - MM. LINDER – Mme CHASSAIN – MM. BOINIER - Mme BAILLET – M. COUDRAY – Mme COSSART – MM. MOUGIN – MANGEMATIN – Mme BLOT - Melle SORNETTE – Mme VAUDEVILLE – M. SITT – Mme LICHY – M. VIRLOUVET – MM. le PAIGE – LALEVEE – CARRE – KUREK - Mme VERNOUX – Melle le PAIGE.

Excusé(e) ayant donné pouvoir : M. THIERY à MM. BEGNE.

Mme Jocelyne CAREL a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

Sur proposition de Madame le Maire et entendu le rapport de Monsieur Christian GEX, Adjoint aux Finances,

Vu l'avis de la Commission des Finances,

Considérant que les crédits sont insuffisants en regard d'un chapitre de dépenses.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité,
DECIDE les virements de crédits suivants :

Article 611 –

Sous-traitance générale : - 2000€

Article 673 –

Titres annulés sur exercices antérieurs : + 2000€

Fait et délibéré à BACCARAT les jour, mois et an susdits

Pour ampliation,
Par délégation du Maire
Le Directeur Général des Services
Pascal ROEHRIG

Pour copie conforme,
Le Maire,
Signé : Josette RENAUX

DEPARTEMENT
MEURTHE-et-MOSELLE
ARRONDISSEMENT
LUNEVILLE
CANTON
BACCARAT

COMMUNE DE **BACCARAT**
EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 02 JUIN 2010

NOMBRE

de Conseillers
en exercice :

27

de présents :

26

de votants :

27

DELIBERATION N°05 :

**ADOPTION DE LA
DEUXIEME TRANCHE
FISAC**

Le Maire certifie que le compte-rendu
de cette délibération a été affiché à la
porte de la Mairie le

et que la convocation du Conseil avait
été faite le 27 MAI 2010

Le Maire,

Reçu en Sous Préfecture
de **LUNEVILLE**
Le 3 juin 2010

L'an deux mil dix, le deux Juin, à 20H30, le Conseil Municipal de la Commune de **BACCARAT** étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **Madame Josette RENAUX, Maire.**

Étaient présents : Mme RENAUX – MM. FRANÇOIS – GEX – BEGNE – Mmes COUDRAY – CAREL - MM. LINDER – Mme CHASSAIN – MM. BOINIER - Mme BAILLET – M. COUDRAY – Mme COSSART – MM. MOUGIN – MANGEMATIN – Mme BLOT - Melle SORNETTE – Mme VAUDEVILLE – M. SITT – Mme LICHY – M. VIRLOUVET – MM. le PAIGE – LALEVEE – CARRE – KUREK - Mme VERNOUX – Melle le PAIGE.

Excusé(e) ayant donné pouvoir : M. THIERY à MM. BEGNE.

Mme Jocelyne CAREL a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

Sur proposition de Madame le Maire et entendu le rapport de Monsieur Christian GEX, Adjoint aux Finances,

Vu l'avis de la Commission des Finances,

Considérant que par délibération du 25 mars 2009, le Conseil Municipal a décidé de mettre en œuvre une procédure appelée FISAC (Fond d'Intervention pour les Services, l'Artisanat et les Commerces) sur le territoire de la Commune de Baccarat pour une durée de 3 années, en 3 tranches,

Considérant que la première phase de l'opération est en cours de finalisation définitive avec les services de l'Etat et qu'il convient de décider de la deuxième tranche,

Vu l'avis de la Commission des Finances et de la Commission des Travaux,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité,
DECIDE de la deuxième tranche FISAC dans le cadre des engagements suivants permettant l'attribution de subventions tant en fonctionnement qu'en investissement sur la base de dépenses maximales arrêtées ainsi qu'il suit :

- Fonctionnement :
 - Aide à la rénovation des commerces : 160 000€ dont 130 000€ pour la rénovation des vitrines et 30 000€ pour l'accessibilité aux commerces sachant que les dépenses sont fongibles.
 - Animation et communication : 155 000€
 - Animateur FISAC : 30 000€
 - Etudes et conseils : 5 000€

- Investissement :
 - Requalification espaces marchands : 800 000€

Fait et délibéré à BACCARAT les jour, mois et an susdits

Pour ampliation,
Par délégation du Maire
Le Directeur Général des Services
Pascal ROEHRIG

Pour copie conforme,
Le Maire,
Signé : Josette RENAUX

